



Les journaux ont ils le droit de reveler le prénom de la personne

Par **baboune_old**, le **05/12/2007** à **12:36**

mon frere s'est fait arreter.....il y a quelques temps...1 samedi soir.....et les journaux se sont empressés de marquer..(.parution de celui ci le mardi d'apres..) son prenom.....la ville d'ou il vient.....ils .ont meme ditqu'il était connu pour sa dépendance aux drogues dures.. ensuite dans le meme article.....ils disent.....que mon frere.....s'en était pris.....a une date ultérieure à quelqu'un d'autre.....(la police n'a pas preuve.pour ce fait là)

voila ma question.....est ce que les journaux ont le droit de reveler le prénom d'une personne lors d'une arrestation.....et de dire que cette personne a fait tel ou tel acte ailleurs...('sans preuve).....sans avoir été jugée

Par **Nessos**, le **06/12/2007** à **23:16**

Si aucune mention sur l'identité de la personne ne figure dans l'article, oui ils sont libres de révéler ces faits. On considère qu'un simple prénom n'est pas suffisant pour révéler l'identité d'une personne.

Et tant que cette identité n'est pas révélé, on peut difficilement dire que ces articles viole sa vie privée.

Par **baboune_old**, le **07/12/2007** à **08:18**

oui c'est juste le prénom.....je vous remercie de m'avoir répondu.....
mais bon juste un prénom dans une petite ville, ou tout le monde se connaît.....c'est presque
reveler l'identité d'une personne....merci nessos